

Délibération

Commission de la formation et de la vie universitaire | CFVU Séance plénière du 17 avril 2023

Délibération n°2023-21

Objet : [AVIS] Attribution complémentaire de la prime fonctionnelle pour la fonction de responsable de diplômes au titre de l'année universitaire 2022-2023.

Pièce(s)-jointe(s) : Liste des fonctions de responsable de diplômes au titre de l'année universitaire 2022-2023 ouvrant droit à la prime fonctionnelle.

VU le code de l'éducation ;

VU le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.211-1 à L. 211-4 ;
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
VU la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;
VU le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-rechercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

VU le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

VU l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnитaires créées par l'article 2 du décret n°2021-1 895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

VU les statuts de l'université d'Orléans.

Considérant ce qui suit :

Il revient à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire d'émettre un avis sur la répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la formation telle qu'allouée par le Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré,

Article 1 : La CFVU émet un avis favorable portant sur l'attribution complémentaire de la Prime fonctionnelle pour la fonction de responsable de diplômes au titre de l'année 2022-2023.

Article 2 : la présente délibération sera publiée sur son site internet et transmise sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Effectif Statutaire :	40	Quorum :	19
Membres en exercice :	38	Membres présents :	18
		Membres représentés :	5
		Total :	23

Décompte des votes :

Votants :	23	Pour :	22
Refus de participer au vote :	-	Contre :	-
Suffrages exprimés :	22	Abstention :	1

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 09 mai 2023

La Présidente du Conseil Académique



 Caroline Andreazza

Destinataires de la délibération :

Monsieur le Recteur de l'académie, chancelier des Universités,
 Vice-Président formation et vie universitaire,
 La direction des services généraux,
 La direction générale des services adjoint à la formation – Vie étudiante
 Service juridique de l'université d'Orléans.

Modalité de recours contre la présente délibération :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'université d'Orléans, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans. Siège : Université d'Orléans – Château de la Source – 45000 Orléans.

RIPEC composante fonctionnelle - Année 2022-2023			
Fonctions	Points primes (pour rappel)	Montant Maximum associé à la fonction	Observations à titre d'information
Groupe 1 : Responsabilités particulières (Plafond maximum 6 000 euros fixé par arrêté)			
Responsables de structures internes composantes			
Responsable de Formation - Diplômes Universitaires Dialogue social	9,66	1200,00	Ressources propres SEFCO
Responsable de Formation - Diplômes Universitaires - Fiducie	9,66	1200,00	Ressources propres SEFCO
Responsable de Formation - Diplômes Universitaires - Droit, religion et sociétés	9,66	1200,00	Ressources propres SEFCO
Responsable de Formation - Diplômes Universitaires - Préparation mentale appliquée à la performance sportive	9,66	1200,00	Ressources propres SEFCO
Responsable pédagogique M2 Finance en alternance - Ingénierie bancaire et financière - Conseiller clientèle de professionnels	12,50	1553,00	Ressources propres SEFCO
Responsable pédagogique M1 Finance en alternance - Ingénierie bancaire et financière - Conseiller clientèle de professionnels	12,50	1553,00	Ressources propres SEFCO
Responsable pédagogique LP assurance banque finance -Conseiller gestionnaire de clientèle en alternance	12,50	1553,00	Ressources propres SEFCO
Responsable pédagogique M2 Ingénierie et management des organisations - Administration des entreprises en alternance	12,50	1553,00	Ressources propres SEFCO
Total	88,64	11 012,00	